

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XX. — Articles de Paris et industries diverses.

1. — JEUX, JOUETS, THÉÂTRES, COURSES.

N° 557.689

Appareil-jouet pour la projection, utilisant des bandes d'images.

Société : PATHÉ CINÉMA (ANCIENS ÉTABLISSEMENTS PATHÉ FRÈRES) résidant en France (Seine).

Demandé le 21 octobre 1922, à 11^h 36^m, à Paris.

Délivré le 9 mai 1923. — Publié le 13 août 1923.

La présente invention a pour objet un appareil-jouet pour la projection, utilisant des bandes d'images et caractérisé en ce qu'il comprend la combinaison, avec une lanterne de projection proprement dite, agencée d'une façon spéciale, d'un appareil à bandes d'images du type décrit dans le brevet français n° 534.375 déposé le 22 avril 1921 par la demanderesse, dans le but de permettre à tous les possesseurs d'appareils à vision directe des bandes d'images de pouvoir transformer instantanément ces derniers en appareils de projection.

Ce nouvel appareil de projection comporte principalement un corps de lanterne convenablement ventilé et dans lequel une lampe électrique est montée dans une position réglable verticalement; une gaine, faisant corps avec cette lanterne et dans laquelle vient s'encastrier l'appareil à bandes d'images, et un porte-objectif comprenant d'une part une tubulure fixée sur ladite gaine et contenant une lentille de champ et une tubulure réglable coulissant sur la tubulure précédente et portant le système optique mobile de l'objectif ainsi qu'un diaphragme; l'appareil à bandes d'images comportant, de son côté, ainsi qu'il est connu, une boîte pourvue d'une lentille et d'une fenêtre située en face l'une de l'autre et munie d'un galet d'entraînement, avec bouton de manœuvre, permettant le déroulement de

la bande; pour la projection, la glace dépolie de la fenêtre servant à la vision directe est naturellement retirée.

Cet appareil-jouet, qui forme un ensemble portatif peu encombrant et d'une manipulation facile, présente l'avantage d'être d'une construction très simple; il permet en outre d'effectuer aisément les réglages nécessaires pour obtenir une bonne projection. D'autre part, il permet d'utiliser séparément l'appareil à bandes d'images du type précité pour la vision directe des images et, en outre, quand on utilise l'appareil de projection, on profite des avantages particuliers de cet appareil à bandes d'images proprement dit, notamment en ce qui concerne la facilité avec laquelle on peut changer la bande d'images et la dérouler pour effectuer successivement la projection des diverses vues. Ces vues sont portées, comme on le sait, par une bande souple analogue à un film cinématographique, l'une des rangées de perforations de ce film, qui sont ici inutiles, étant préférablement enlevée pour réduire la largeur du film et, par suite, les dimensions de l'appareil.

Au dessin annexé, qui montre à titre d'exemple un mode de réalisation de l'invention :

La figure 1 est la vue de profil de l'appareil avec arrachements partiels.

La figure 2 en est une vue en plan.

Comme on le voit dans le dessin, l'appareil comprend le corps 1 de la lanterne monté sur un socle et pourvu sur trois de ses côtés d'une double paroi et d'ouvertures 2 qui assurent une ventilation efficace. Dans cette lanterne est disposée une lampe électrique à incandescence 3 dont le culot porte une tige creuse 4 qui est traversée par les conducteurs amenant le courant et qui traverse elle-même une douille 5 solidaire du couvercle amovible 6 de la lanterne. Une vis de pression 7 permet de fixer la lampe 3 exactement à la hauteur désirée pour obtenir une bonne projection.

En avant du corps 1 de la lanterne se trouve une gaine en tôle 8 qui fait corps avec la partie 1. Cette gaine, dont la section horizontale est rectangulaire, et qui est ouverte en haut, peut recevoir un appareil à bandes d'images 9 du type décrit dans le brevet français précité n° 534.375.

Cet appareil comporte une lentille 10 et une simple fenêtre 11, situées en face l'une de l'autre, et un galet d'entraînement 12 que l'on peut faire tourner à l'aide d'un bouton de manœuvre 13. Ce galet porte sur la marge perforée de la bande et assure, par friction, l'entraînement de celle-ci à l'intérieur de la boîte 9, de manière à amener successivement les images de la bande en face de la fenêtre 11. La boîte est divisée en trois compartiments et son contour est arrondi comme indiqué au dessin et ainsi qu'on l'a décrit dans le brevet français précité, de manière que chaque extrémité de la bande s'enroule d'elle-même dans l'un des compartiments extrêmes de la boîte à mesure que l'autre extrémité se déroule dans l'autre compartiment. La gaine 8 présente une entaille ou encoche verticale 14 pour permettre le passage de l'axe reliant le galet 12 au bouton de manœuvre 13. Cette boîte 9 est

placée dans l'appareil de projection de manière que la lentille 10 se trouve en face d'une ouverture 15 pratiquée dans la paroi de la boîte 1 qui sépare l'appareil 9 de la lampe électrique 3. Cette lentille formera ainsi condensateur. L'une des parois latérales de la boîte est, comme on le sait, montée à charnières pour former un couvercle permettant de remplacer facilement la bande d'images.

Sur la face extérieure de la gaine 8 est monté un objectif comportant une tubulure fixe 16 à l'intérieur de laquelle est maintenue la lentille 17, laquelle se trouve en face de la fenêtre 11 de l'appareil 9 lorsque ce dernier est en position de fonctionnement. Sur la tubulure 16 peut coulisser une tubulure mobile 18 qui contient deux lentilles 19, 20 entre lesquelles se trouve un diaphragme métallique ou autre 21. En faisant coulisser la tubulure 18 sur la tubulure 16, on pourra naturellement mettre l'appareil au point pour la projection.

L'invention n'est pas limitée naturellement aux détails d'exécution représentés et décrits, qui n'ont été indiqués qu'à titre d'exemple.

RÉSUMÉ.

L'invention comprend un appareil-jouet pour la projection utilisant des bandes d'images et remarquable notamment en ce qu'il comprend la combinaison, avec une lanterne de projection proprement dite, agencée d'une façon spéciale, d'un appareil à bandes d'images du type décrit dans le brevet français n° 534.375 déposé le 22 avril 1921 par la demanderesse.

Société : PATHÉ CINÉMA
(ANCIENS ÉTABLISSEMENTS PATHÉ FRÈRES).

Par projection :
LAVOIX et MOSKÉ.

Fig.1

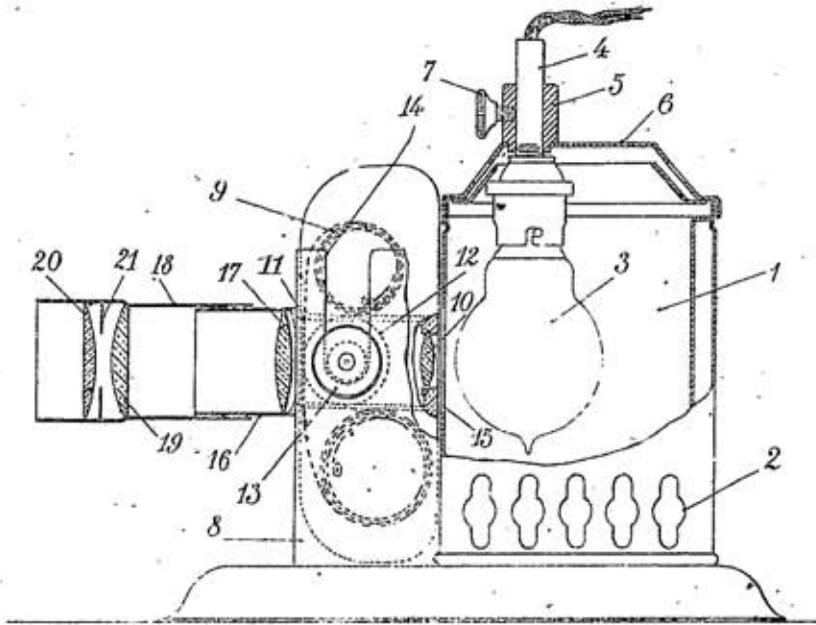


Fig.2

